Nations Unies S/PV.9742

Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9742e séance
Mardi 8 octobre 2024, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Baeriswyl	(Suisse)
Membres :	Algérie	M. Koudri
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	Mme Evstigneeva
	France	M. Dharmadhikari
	Guyana	Mme Persaud
	Japon	Mme Shino
	Malte	Mme Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	Mme Blokar Drobič

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2024/700)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2024/700)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Angola et du Rwanda, ainsi que la représentante de la République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^me^ Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et M^me^ Sarah Kyabu Ntambwe, Directrice exécutive de Change Your World.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/700, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Je donne maintenant la parole à M. Huang Xia.

M. Huang Xia : Je vous remercie, Madame la Présidente, de l'occasion qui m'est offerte de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2024/700).

Depuis ma dernière communication au Conseil (voir S/PV.9615), la situation dans la région des Grands Lacs, et en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, est restée alarmante. Le Mouvement du 23 mars (M23) a poursuivi son expansion territoriale et contrôle actuellement plus de territoires qu'il ne l'avait fait en 2012. En même temps, je demeure vivement préoccupé par la poursuite des activités des Forces démocratiques alliées (ADF), qui ont multiplié les attaques contre les populations civiles dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Les ramifications terroristes des ADF représentent une menace réelle pour toute la sous-région.

Ces développements ont eu des conséquences dévastatrices pour les populations civiles, avec de nouveaux déplacements massifs, plaçant ainsi la République démocratique du Congo au rang de deuxième pays au monde ayant le plus grand nombre de personnes déplacées, après le Soudan. Un triste record, qui doit tous nous interpeller afin d'accroître notre action collective sur les plans diplomatique et humanitaire, pour faire taire définitivement les armes et permettre aux Congolais et Congolaises de rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité. Tant que nous n'atteindrons pas cet objectif, ce sont les populations civiles qui continueront de payer le lourd tribut à la guerre au quotidien : pertes en vies humaines, violences sexuelles et problèmes sanitaires et de malnutrition dans les sites de personnes déplacées, sans oublier la pression socioéconomique générée par la guerre sur les populations. La persistance de cette situation a aussi contribué à la dégradation des relations entre certains États de la région, perpétuant ainsi une atmosphère régionale de tensions et de suspicion.

En dépit de ce tableau sombre, j'entrevois une véritable lueur d'espoir pour la première fois depuis le début de la crise et la résurgence du M23 en novembre 2021. En effet, après ma dernière tournée dans la région, qui m'a conduit successivement à Bujumbura, Kampala, Kigali, Kinshasa et Luanda, je peux témoigner que les récents pourparlers de paix dans le cadre du processus de Luanda sont encourageants et constituent une étape importante pour faire taire les armes et parvenir à une paix durable. L'accord de cessez-le-feu, signé le 30 juillet dernier sous les auspices de l'Angola, a contribué à une accalmie relative et semble, malgré quelques escarmouches, être largement respecté. Ces développements majeurs ont été rendus possibles grâce aux efforts inlassables des autorités angolaises, sous le leadership du Président João Lourenço, pour faciliter et maintenir le dialogue entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Nous devons donc œuvrer collectivement pour garantir et préserver les acquis obtenus à ce jour. Je tiens à féliciter vivement le médiateur et les parties engagées dans le processus de Luanda. Je me réjouis également de la poursuite des efforts menés dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est, et je salue ici l'engagement du Président Salva Kiir Mayardit, du Soudan du Sud, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté de l'Afrique de

l'Est, et celui du facilitateur, l'ancien Président kenyan Uhuru Kenyatta, pour leur contribution à la paix dans la région et leurs efforts pour renforcer la complémentarité des processus de Nairobi et de Luanda.

Comme dans tout processus de médiation, nous savons que le chemin vers la conclusion d'un accord final est long et semé d'embûches. Mais nous devons continuer à soutenir ces processus de paix et à encourager les parties à privilégier la voie du dialogue, exercer la retenue et maintenir un engagement constructif pour parvenir à une paix définitive. C'est dans cet esprit de complémentarité et de coordination entre les processus de paix régionaux que je n'ai cessé de maintenir des contacts avec les différents acteurs de la région, notamment les autorités, les équipes de médiation et de facilitation, mais également avec les responsables des organisations régionales et sous-régionales et les organisations de la société civile.

Si des pas encourageants ont été accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour mettre fin aux souffrances de la population congolaise et parvenir à une paix durable dans la région des Grands Lacs. L'engagement de multiples acteurs sur le théâtre d'opérations, corrélé à la dégradation des relations entre les pays de la région impliqués dans cette crise, fait que le risque d'une reprise des combats reste élevé. C'est pourquoi je lance un appel solennel au Conseil de sécurité pour ne pas oublier la crise dans cette région et déployer tous les efforts nécessaires pour que le cessez-le-feu perdure dans l'est de la République démocratique du Congo et aboutisse à la signature d'un accord de paix global entre les parties. Ne laissons pas passer cette opportunité. À cet effet, qu'il me soit permis de proposer trois pistes que je considère essentielles.

Premièrement, renforcer la confiance mutuelle entre les pays de la région pour que les efforts de paix en cours puissent donner des résultats tangibles. Pour y parvenir, je reste convaincu que tous les principaux ingrédients existent déjà. Ils sont inscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui continue de bénéficier d'un consensus régional pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. Nous devons saisir l'occasion du processus de revitalisation de l'Accord-cadre pour donner une nouvelle impulsion à cet instrument, dont le respect et l'exécution intégrale et sans équivoque de tous les engagements pris en 2013 contribueront à favoriser le bon voisinage et à rétablir la confiance mutuelle entre les pays de la région. Il est donc capital que tous les principes énoncés et les engagements pris autour de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays de la région, et notamment le non-soutien aux groupes armés illégaux, soient scrupuleusement respectés.

Deuxièmement, renforcer l'inclusivité, notamment la pleine participation des femmes et des jeunes aux processus de paix en cours pour assurer le traitement des causes profondes du conflit. Il s'agit notamment de créer des espaces et des plateformes pour garantir leur participation dès la conception des processus respectifs, afin d'assurer un suivi et une mise en œuvre efficace des résolutions qui seront prises.

Enfin, des efforts internationaux cohérents et conséquents en appui aux processus de paix régionaux et, au-delà, aux initiatives de développement, restent cruciaux. À cet effet, la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, élaborée il y a quatre ans, et dont le Plan d'action pour la période 2024-2027 est en cours d'élaboration, demeure le cadre idéal pour structurer notre action collective et capitaliser l'appui des partenaires internationaux. Bien que le contexte régional et international reste difficile, les entités onusiennes impliquées dans la mise en œuvre de cette stratégie peuvent être fières de ce qu'elles continuent de faire au quotidien dans le domaine de la paix et de la sécurité, du développement et sur les questions humanitaires dans la région des Grands Lacs.

L'une de nos initiatives phares, pour n'en citer qu'une, nous a permis de faciliter avec succès une mission de vérification de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires pour le rapatriement des combattants étrangers dans la province du Sud-Kivu. Au cours de cette mission, la cellule opérationnelle a pu recueillir des combattants du groupe armé burundais Forces nationales de libération, qui ont été désarmés et attendent actuellement leur rapatriement. L'opération a également permis de récupérer quelques armes et munitions. C'est un développement positif qui est de bon augure. À cet égard, j'invite instamment les pays d'origine à donner la priorité à l'accueil et à la réintégration réussie de ces premiers volontaires afin d'encourager d'autres anciens combattants encore hésitants à rejoindre ce processus. Je remercie les partenaires internationaux pour l'appui continu en faveur de la Stratégie et leur demande de continuer à soutenir la mobilisation des ressources, ce qui permettra à l'ONU d'étayer les efforts diplomatiques en cours par un soutien programmatique.

Dans la région des Grands Lacs, on ne peut parler de causes profondes des conflits sans évoquer les efforts en cours, que je soutiens, pour lutter contre l'exploitation et le

commerce illicites des ressources naturelles, et l'or artisanal en particulier. J'ai poursuivi à cet effet des initiatives conjointes avec le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) visant à mobiliser les partenaires en vue d'un soutien accru en faveur de la gouvernance transparente et la traçabilité des minerais stratégiques, avec pour objectif de couper le lien entre ces ressources de grande valeur et les groupes armés actifs dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans les prochaines semaines, un atelier régional réunira, à mon initiative et avec l'appui de partenaires tels que la France, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Secrétariat du Processus de Kimberley, les différentes parties prenantes aux niveaux mondial et régional pour renforcer l'initiative régionale de la CIRGL, en s'appuyant sur les bonnes pratiques découlant du Processus de Kimberley, qui a eu un certain succès concernant le commerce transparent du diamant brut au service de la paix durable dans certaines régions africaines.

Alors que le Sommet de l'avenir s'est conclu sur un nouveau consensus mondial porteur d'espoir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), nous avons accepté de nouveau la responsabilité collective de ne plus accepter la souffrance de la population civile prise dans des conflits incessants. Saisissons donc les opportunités offertes par le processus de Luanda et la revitalisation de l'Accord-cadre pour faire avancer les solutions politiques à cette crise et mettre fin aux souffrances des populations meurtries depuis tant d'années. Je compte sur le soutien précieux des membres du Conseil pour donner une chance aux efforts de paix et faire taire définitivement les armes dans l'est de la République démocratique du Congo.

La Présidente : Je remercie M. Huang Xia de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Ntambwe.

M^me^ Ntambwe : Je tiens à remercier la Suisse, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, de m'avoir invitée à m'adresser à ses membres.

Pour commencer, j'aimerais inviter les membres du Conseil à fermer les yeux un instant et imaginer la situation que je vais leur décrire. Imaginons une femme de 40 ans. Après avoir reçu de l'assistance, elle s'approche d'eux et leur dit : « bien qu'avoir reçu cette assistance, ça ne m'aidera pas à soulager ma peine. Non seulement j'ai été violée devant mes enfants, mais leur père a été assassiné devant eux. Ils sont non seulement brisés par ce qui m'est arrivé, mais aussi en deuil de ce qui est arrivé à leur père ». Qu'ils imaginent maintenant que c'est leur femme, leur sœur ou leur tante.

Aujourd'hui, je ne suis pas seulement une jeune Congolaise défenseuse des droits humains, je suis également cette femme qui crie sa peine. Je suis cette maman qui m'a suppliée de l'aider à dire au monde que ce que nous voulons de plus important, c'est la paix, c'est de ne plus jamais voir un enfant faire face à la souffrance, au traumatisme et à la violence. Je suis cette femme qui doit choisir entre amener le repas du soir ou payer la scolarité de ses enfants en raison de la fermeture des frontières. Je suis cet enfant mort de malnutrition car sa mère n'a plus accès au champ de ses employeurs ou de ses amis dans le pays voisin.

Je suis devant le Conseil de sécurité pour représenter toutes les populations affectées dans la région des Grands Lacs par ce cycle de conflits, de guerres et de violences. Je parle au nom de mes sœurs, de mes mères courageuses et de mes amis et collègues de la société civile congolaise, rwandaise, burundaise et ougandaise. Ceux qui travaillent, nuit et jour, pour le retour de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. Nous sommes toutes et tous unis dans l'unique et la seule demande aux acteurs de la région et au Conseil de sécurité : la guerre doit cesser maintenant. Et pour y arriver, nous qui sommes les plus affectés, les plus vulnérables dans cette guerre, nous demandons : « Écoutez-nous aussi ». Écoutez-nous, nous qui sommes les premiers à être séparés de nos familles, les premières victimes à être violées, tuées et intégrées de force dans les groupes armés. Écoutez-nous, nous qui nous relevons, en étant résilients et résilientes, pour faire de la recherche de la paix et de la stabilité notre priorité.

Dans la recherche de la paix, nous avons tous un rôle à jouer. Au niveau local, en tant qu'actrice de paix et humanitaire, je m'assure de porter la voix des personnes les plus affectées par le conflit auprès des acteurs armés pour demander de réduire la violence envers les populations civiles, mais aussi de penser à des résolutions plus pacifiques. Je m'efforce également de représenter les besoins de nos populations auprès des décideurs politiques et des bailleurs de fond. Au niveau régional, j'appelle les animateurs du processus de Luanda à exploiter des solutions concrètes pour surmonter le défi de représentativité de la société civile.

Tout en remerciant les membres du Conseil de leurs efforts en ce qui concerne le processus de Luanda, nous déplorons une déconnexion totale entre les populations les plus affectées et la diplomatie de haut niveau. L'absence de ce lien compromet l'appropriation locale et réduit les chances de mise en œuvre d'un accord de paix durable.

Le processus de paix, pour nous et pour toute la population de la région, est une porte d'espoir pour nous qui rêvons chaque jour de vivre dans un monde meilleur, où la musique des bombardements et les pleurs de nos morts ne se feront plus entendre. C'est pourquoi je demande aux membres du Conseil de sécurité ici présents de continuer à plaider pour une résolution pacifique à ce conflit et de soutenir un dialogue politique inclusif.

Enfin, un dernier message aux bailleurs de fond : bien que nécessaire, l'aide humanitaire n'est pas la solution ni la réponse. Les actions doivent actuellement être menées dans la logique du nexus. Les populations affectées ont besoin de s'épanouir et de renforcer leur capacité de résilience. C'est aussi une opportunité à saisir pour mettre fin aux mouvements armés, réduire l'intégration des jeunes dans les groupes armés, réduire la violence et mettre un terme à toutes ces violences armées dans la région.

Ce que je demande aux membres du Conseil, c'est qu'au-delà des discours et des promesses, ils mettent en œuvre des actions concrètes centrées sur le bien-être, la dignité, la sécurité et la protection de nos populations affectées, mais également qu'ils centralisent leurs interventions sur le développement et la cohésion régionale. En bonne Congolaise, je tiens à conclure en disant : on est ensemble !

La Présidente : Je remercie M^me^ Ntambwe de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Huang Xia, ainsi que M^me^ Sarah Kyabu Ntambwe pour leurs interventions.

Je voudrais revenir sur trois points.

Premièrement, l'instabilité persistante dans la région des Grands Lacs demeure une profonde source de préoccupation. Comme en témoigne le rapport du Secrétaire général (S/2024/700), les violences entre groupes armés et contre les populations civiles se poursuivent, avec un bilan inacceptable en pertes humaines et en déplacements forcés. Nous devons poursuivre nos efforts pour répondre à cette crise humanitaire de très grande ampleur.

Le Mouvement du 23 mars (M23) poursuit son expansion au Nord-Kivu et au Sud-Kivu et son contrôle sur les régions minières, avec le soutien des forces rwandaises présentes sur le territoire congolais. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) continuent de se rendre responsables de violations des droits de l'homme. Les Forces démocratiques alliées ont accru leurs attaques contre les civils en Ituri, mais aussi au Nord-Kivu. Le groupe RED Tabara demeure un ferment de déstabilisation du Sud-Kivu. Nous condamnons l'ensemble de ces activités et nous réitérons notre appel à une mobilisation collective pour répondre aux immenses besoins humanitaires dans l'est de la République démocratique du Congo.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région contient trois principes cardinaux : ne pas soutenir les groupes armés, respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins, ne pas héberger ni fournir de protection aux personnes accusées de crimes et de violations du droit international. Ces principes doivent être respectés par toutes les parties.

Deuxièmement, nous devons exprimer un soutien clair du Conseil aux efforts de médiation en cours pour parvenir à un accord de paix. Nous saluons le cessez-le-feu en vigueur depuis le 4 août. Il doit être respecté. L'Angola et son Président, M. Lourenço, sont en train de redoubler d'efforts pour renouer le fil du dialogue. La France soutient le processus de Luanda. Le Président de la République a échangé, en marge du Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie, à Paris, en fin de semaine, avec ses homologues, les Présidents Félix Tshisekedi et Paul Kagame, pour les encourager à poursuivre la négociation et aboutir au plus vite à un accord en vue d'établir une paix durable. Pour y parvenir, des avancées rapides sont nécessaires pour mettre en œuvre les engagements pris au titre du processus de Luanda, qu'il s'agisse du plan de retrait, de cantonnement et de désarmement du M23 et des forces rwandaises, comme du plan de démantèlement des FDLR. Il revient au Conseil de continuer d'apporter son soutien déterminé à la bonne exécution de ces engagements, ainsi qu'à la médiation de l'Angola et à l'ensemble des efforts régionaux.

Troisièmement et enfin, il demeure essentiel d'œuvrer au traitement des facteurs structurants de ce conflit. Je pense notamment à la traçabilité et à la transparence du commerce de minerais, aujourd'hui mis au service des activités violentes des groupes armés. Je pense aussi au soutien aux échanges entre sociétés civiles des différents pays, et à la promotion d'un développement économique au bénéfice de toutes les populations de la région.

Nous saluons le travail conduit par l'Envoyé spécial, M. Huang Xia, ainsi que son Bureau, et l'ensemble des efforts des Nations Unies, y compris ceux de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, bien

évidemment, de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Bintou Keita, et des agences et personnels impliqués sur le terrain.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et mon pays, la Sierra Leone, ainsi que du Guyana.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana remercient M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de son exposé détaillé et des informations pertinentes qu'il a fournies sur la situation dans la région, ainsi que de sa mobilisation active en vue d'instaurer et de consolider la paix dans la région des Grands Lacs. Nous prenons également bonne note des observations faites par M^me^ Sarah Kyabu Ntambwe, Directrice exécutive de Change Your World. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent la présence et la participation de S. E. M^me^ Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo, ainsi que des représentants de l'Angola et du Rwanda à cette séance.

Notre intervention s'articulera globalement autour de la situation sécuritaire, politique, économique et humanitaire dans la région.

Sur les plans sécuritaire et humanitaire, les trois membres africains du Conseil et le Guyana restent profondément préoccupés par la détérioration continue des conditions de sécurité dans la région, qui a entraîné des souffrances indicibles pour la population civile. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont toujours déplacés, en particulier en République démocratique du Congo, et ont désespérément besoin d'aide humanitaire. Les informations font état de niveaux élevés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, y compris de cas de violence et d'exploitation sexuelles contre les femmes et les enfants, en particulier à proximité des camps de déplacés. Ces actes constituent des violations flagrantes du droit international, notamment le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana condamnent avec la plus grande fermeté tous les actes de violence, ainsi que les violations des droits humains et atteintes à ces droits commis contre des civils non armés par tous les groupes armés locaux et étrangers en République démocratique du Congo. Nous demandons instamment aux États Membres, à la communauté internationale et à toutes les parties prenantes concernées d'accroître leur soutien afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes et aux pays de la région des Grands Lacs qui en ont besoin. Nous appelons par ailleurs toutes les parties au conflit à permettre et faciliter l'acheminement sans entrave, rapide et sûr de l'aide humanitaire aux populations touchées, en particulier aux femmes et aux enfants, et à respecter et protéger le personnel, les biens et les infrastructures humanitaires.

En ce qui concerne la situation politique, les trois membres africains du Conseil et le Guyana accueillent avec satisfaction l'accord de cessez-le-feu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Nous saluons les efforts de médiation du Président angolais, M. João Lourenço, dans le cadre du processus de Luanda et nous exhortons les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à continuer d'œuvrer à un règlement pacifique et durable de leurs différends. Nous réaffirmons notre ferme appui à cette fin. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent également l'importance du processus de Nairobi pour s'attaquer au problème des groupes armés locaux qui opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo et appellent le Gouvernement congolais à prendre toutes les mesures nécessaires pour le rendre pleinement opérationnel. Nous exprimons également notre soutien aux efforts déployés par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et d'autres partenaires internationaux en vue de régler durablement la crise qui sévit dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans cette optique, tout effort visant à instaurer une paix durable doit s'attacher en priorité à éliminer les causes profondes des conflits régionaux.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana saisissent cette occasion pour rappeler à tous les pays qui ont adhéré à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région qu'ils doivent honorer leurs obligations et agir de bonne foi afin d'assurer sa mise en œuvre effective, notamment en cessant immédiatement de fournir toute forme d'appui aux groupes armés opérant sur toute l'étendue de la zone touchée par le conflit, notamment en République démocratique du Congo. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont convaincus que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération continue de jouer un rôle essentiel en tant que mécanisme efficace de règlement des conflits et de rétablissement de la paix et du développement durable dans la région.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana appellent une fois de plus tous les groupes armés congolais et étrangers à déposer les armes immédiatement et sans conditions et à participer au processus de désarmement et, plus particulièrement, à encourager la reprise du processus de Nairobi comme plateforme de dialogue intercongolais.

À cette fin, les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent les efforts inlassables et dynamiques que déploient les dirigeants régionaux, notamment le Président João Lourenço, de l'Angola, le Président Salva Kiir Mayardit, du Soudan du Sud, et le Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'ancien Président Uhuru Kenyatta, en vue d'intensifier les processus de paix de Luanda et de Nairobi. Nous exhortons donc toutes les parties à saisir cette occasion pour faire taire les armes et donner à la paix, à la sécurité et au développement une chance de subsister dans la région.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana soulignent en outre qu'il est capital d'assurer la coordination et de la complémentarité des processus politiques, comme souligné, entre autres, dans le communiqué de la onzième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et dans le communiqué du sommet quadripartite de la Communauté de l'Afrique de l'Est, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, tenu sous les auspices de l'Union africaine.

La région des Grands Lacs dispose d'importantes ressources minérales qui, si elles sont correctement gérées, pourraient offrir aux pays de la région la possibilité de transformer structurellement leurs économies et de créer une zone de prospérité partagée. À cet égard, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soutiennent la mise en œuvre rapide de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, qui vise à prévenir l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles en République démocratique du Congo et dans la région, afin de garantir une gestion transparente de ses ressources naturelles. Nous saluons les efforts déployés par le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs pour promouvoir le développement économique durable en tant que moyen d'instaurer la paix dans la région, afin que les centaines de milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes touchés par le conflit puissent tirer profit de ces ressources naturelles.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana tiennent à remercier l'Envoyé spécial Huang Xia de l'appui qu'il apporte aux efforts de paix régionaux et à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous réaffirmons qu'une solution politique reste le moyen le plus viable de rétablir la paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. C'est pourquoi nous continuons de plaider résolument en faveur de la revitalisation prévue de l'Accord-cadre et réaffirmons notre appui à l'indépendance, à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des pays de la région.

M^me^ Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia et M^me^ Ntambwe de leurs exposés. Je souhaite également la bienvenue à M^me^ Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo, et aux représentants du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

La région des Grands Lacs reste confrontée à des problèmes complexes dans les domaines de la sécurité, humanitaire, des droits humains et de la gouvernance. L'escalade de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, les actes meurtriers des groupes armés, les tensions transfrontalières et les retombées de la crise actuelle au Soudan restent des motifs de préoccupation. Une coopération régionale solide reste essentielle pour garantir une paix et une stabilité durables.

Qu'il me soit permis de souligner trois points fondamentaux à cet égard.

Premièrement, nous réaffirmons notre soutien en faveur de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et nous nous félicitons des progrès accomplis dans sa revitalisation. Sa mise en œuvre effective restera cruciale pour garantir la stabilité, le développement durable et la paix dans toute la région.

Les processus de Nairobi et de Luanda, ainsi que d'autres efforts diplomatiques régionaux, sont essentiels en vue de régler les conflits et, par conséquent, d'assurer la stabilité. L'accord de cessez-le-feu entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, facilité par l'Angola, constitue une avancée significative. Nous demandons instamment au Rwanda et à la République démocratique du Congo de tenir tous leurs engagements, notamment en ce qui concerne le désengagement des forces et le plan de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda.

Nous saluons la mobilisation continue de l'Union africaine, d'autres organisations régionales et sous-régionales et de l'ONU, tout en soulignant l'importance d'une consolidation de la paix inclusive. Les progrès ne doivent pas être compromis par des discours clivants ou des actes qui aggravent les tensions et entravent les efforts déjà consentis. Nous demandons instamment à tous les États de la région de continuer à prendre des mesures de confiance et d'œuvrer sans relâche à l'apaisement des tensions. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et de tous les autres États de la région doivent être respectées. Tout appui aux groupes armés doit cesser.

Deuxièmement, il est impératif de continuer à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, en particulier la concurrence pour les ressources naturelles et les griefs historiques. Les groupes armés bénéficient considérablement de l'exploitation illégale de certaines des ressources les plus précieuses du monde et de leur commerce. Les ressources naturelles devraient favoriser le développement durable, mais elles continuent trop souvent à alimenter les conflits et l'instabilité. Il importe de garantir la transparence dans le secteur minier, notamment dans le cadre du Mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La lutte contre l'instabilité doit passer par la promotion d'une gouvernance inclusive, le respect de l'état de droit, la protection des droits humains et la promotion d'un développement socioéconomique équitable, notamment la gestion responsable des ressources. Remédier aux tensions ethniques, renforcer les institutions locales et garantir l'égalité des chances pour toutes les communautés constituent également des fondements essentiels d'une paix durable.

Troisièmement, la région des Grands Lacs connaît une crise humanitaire sans précédent, caractérisée par des déplacements massifs, une détérioration des conditions de sécurité et de graves problèmes alimentaires et sanitaires, dont la récente épidémie de variole simienne (mpox). Le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo a provoqué le déplacement de millions de personnes, tandis que la crise au Soudan a entraîné de nouveaux déplacements de population dans la région. Les effets des changements climatiques, notamment les récentes inondations, ont exacerbé ces vulnérabilités, ce qui fait que des dizaines de millions de personnes sont confrontées à des niveaux extrêmes d'insécurité alimentaire, voire pire. Les déplacements massifs de population, la violence sexuelle et fondée sur le genre et le recrutement et l'exploitation des enfants, en particulier dans les camps de déplacés, restent profondément préoccupants. Il est extrêmement inquiétant de constater que le nombre de cas de violences sexuelles liées au conflit en République démocratique du Congo a plus que doublé par rapport à la même période l'année dernière. Nous condamnons ces violations et demandons que des enquêtes approfondies soient menées afin que leurs auteurs en répondent.

Face à ces défis, la coopération régionale en faveur de la paix et de la stabilité est plus que jamais indispensable. Nous saluons les efforts de la communauté humanitaire et appelons toutes les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. La sécurité du personnel humanitaire et médical, ainsi que l'accès sans entrave et durable aux populations touchées, doivent être garantis. Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial Xia et l'encourageons à continuer de faciliter le dialogue et la coopération entre les pays de la région. La région des Grands Lacs a connu des décennies d'insécurité, mais nous restons convaincus qu'un avenir meilleur et pacifique est possible.

M^me^ Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Xia, et M^me^ Ntambwe, Directrice exécutive de Change Your World. Je salue également la participation à la présente séance de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, S. E. M^me^ Kayikwamba Wagner, ainsi que des représentants de l'Angola et du Rwanda.

La crise de sécurité humaine dans la région des Grands Lacs, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, n'a rien perdu de son intensité depuis notre dernière séance il y a six mois (voir S/PV.9615). Les violations des droits humains et atteintes à ces droits commises par les groupes armés se sont poursuivies. La détérioration de la situation dans la région a entraîné des déplacements internes massifs et un afflux de réfugiés dans les pays voisins. Le récent accord de cessez-le-feu a fait naître l'espoir que les souffrances infligées aux populations locales pourraient enfin être atténuées. Il importe de créer un environnement propice à un règlement durable du conflit, et toutes les parties doivent s'engager à mettre en œuvre l'accord en toute bonne foi. Un dialogue global est indispensable, et nous saluons une nouvelle fois le rôle de médiation de premier plan joué par l'Angola dans les efforts visant à trouver un terrain d'entente pour instaurer la paix dans la région. Nous devons continuer à appuyer le processus de Luanda. Les pays signataires

doivent faire fond sur cette évolution positive et tenir les engagements collectifs énoncés dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région aux niveaux national, régional et international. L'adoption d'un projet de plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre est encourageante et devrait imprimer un nouvel élan à nos efforts, avec des mesures de suivi concrètes. L'appui, sous quelque forme que ce soit et quel que soit l'État qui le fournit, à des groupes armés de la région ne fera qu'exacerber l'instabilité sur le terrain, accentuer les tensions et accroître les souffrances de la population. Il s'agit clairement d'une violation de l'un des principaux engagements pris au titre de l'Accord-cadre, et il faut y mettre fin immédiatement. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale est fondamental pour garantir une coexistence pacifique.

Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) est essentiel pour réduire durablement les menaces que représentent les groupes armés. Il s'agit d'un processus minutieux qui nécessite une approche nationale et régionale globale fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. C'est également une exigence claire, comme l'a indiqué M^me^ Ntambwe. À cet égard, nous saluons le lancement du sous-groupe de travail régional pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration. Par l'intermédiaire du groupe de travail, chaque autorité nationale en charge du DDR doit adopter une approche coordonnée afin de mener à bien le rapatriement et la réintégration des ex-combattants dans leurs pays d'origine. Nous saluons l'initiative de l'Envoyé spécial Xia de faciliter la formation du groupe de travail et espérons qu'il continuera à contribuer au renforcement de la confiance.

Par ailleurs, si nous voulons neutraliser les groupes armés à long terme, nous devons régler la question persistante de leurs ressources financières. Tous les acteurs, en aval et en amont, doivent contribuer à améliorer la transparence et la traçabilité du cycle de vie des ressources naturelles afin de lutter contre leur exploitation et leur commerce illicites. Les mécanismes régionaux, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, doivent continuer à jouer un rôle primordial dans la promotion d'une gestion responsable des ressources, avec l'aide du Bureau de l'Envoyé spécial.

L'instauration de la paix régionale nécessite une forte volonté politique et des actions concrètes de la part de toutes les parties prenantes. Le Japon continuera à jouer son rôle en œuvrant en faveur d'une région des Grands Lacs pacifique et prospère.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Xia, de son exposé et à exprimer l'appui du Royaume-Uni à l'action menée par l'Envoyé spécial et son bureau en faveur de la paix dans la région. Je remercie également M^me^ Ntambwe de son exposé, et je salue la participation à la présente séance de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M^me^ Kayikwamba Wagner, ainsi que des représentants du Rwanda et de l'Angola.

Le Royaume-Uni s'est félicité de l'accord de cessez-le-feu conclu en août, grâce aux efforts de médiation déployés sans relâche et avec dévouement par le Président angolais Lourenço. Nous appelons maintenant les parties à saisir cette occasion pour élaborer des plans d'action détaillés indiquant comment et quand les engagements pris dans le cadre du processus de Luanda seront respectés, et à commencer à les mettre en œuvre. Durant ses récentes visites en Angola, en République démocratique du Congo et au Rwanda, le Ministre d'État du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande pour l'Afrique, l'Asie et les Nations Unies, Lord Collins of Highbury, a souligné l'importance qu'il y a à ce que toutes les parties amorcent un dialogue politique. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de violations du cessez-le-feu alors que les négociations se poursuivent. Le cessez-le-feu doit être respecté. Le Royaume-Uni appelle toutes les parties au conflit, y compris les acteurs non étatiques, à s'engager en faveur de la désescalade.

En juin, le Royaume-Uni a organisé une table ronde de haut niveau à Wilton Park sur le thème de la prospérité partagée dans la région des Grands Lacs, en partenariat avec l'Envoyé spécial Xia, les Pays-Bas et la Suisse. Elle a réuni des acteurs de toute la région pour discuter des mesures concrètes à prendre pour améliorer l'intégration économique, contribuer à renforcer la confiance et accélérer la dynamique en faveur de la paix. Les domaines potentiels de coopération sont notamment l'harmonisation des normes, la formalisation des réseaux commerciaux informels, l'amélioration des infrastructures et l'appui aux commerçantes. Cet événement a été un rappel du fait qu'un règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo pourrait ouvrir d'immenses possibilités d'intégration économique régionale. Nous poursuivrons notre action en ce sens par l'intermédiaire du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs.

Enfin, le Royaume-Uni est préoccupé par les poussées épidémiques à travers la région, notamment celle de variole simienne (mpox) en République démocratique du Congo et celle de la maladie à virus Marburg au Rwanda. Le Royaume-Uni apporte son appui à l'Organisation mondiale de la Santé et aux gouvernements nationaux dans la lutte contre ces épidémies. Les conflits régionaux sapent les capacités et les ressources nationales et entravent la coopération entre les États, ce qui rend plus difficile la lutte contre les épidémies.

M^me^ Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Xia de son exposé et M^me^ Ntambwe du témoignage émouvant qu'elle nous a livré aujourd'hui. Je salue également la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et des représentants du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

La région des Grands Lacs est confrontée à des difficultés sans précédent. Outre l'insécurité alimentaire, les épidémies de maladies comme la variole simienne (mpox) et le choléra sont très préoccupantes. Les graves violations des droits humains et les atteintes à ces droits, ainsi que les violations persistantes au droit international humanitaire, continuent d'exacerber les souffrances des civils dans toute la région. En outre, bien que la région soit l'une des plus riches d'Afrique en termes de ressources naturelles, ses habitants peinent encore à satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux. Malte se félicite de tous les efforts déployés pour favoriser des partenariats concrets et durables, notamment dans le cadre des travaux du Groupe du Secrétaire général chargé de la question des minéraux essentiels à la transition énergétique et de l'initiative « Global Gateway » de l'Union européenne.

Le Conseil de sécurité a récemment adopté la résolution 2746 (2024), autorisant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à soutenir la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo afin de protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Nous réaffirmons notre appui sans faille au Président Lourenço, qui a joué un rôle moteur pour faciliter la conclusion de l'accord de cessez-le-feu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Nous appelons également toutes les parties à respecter le droit international humanitaire, en veillant à ce que les civils, en particulier les femmes et les enfants, soient protégés des répercussions du conflit. Nous exhortons les deux pays à respecter leurs engagements.

La prolifération des groupes armés, associée à l'ingérence étrangère et à l'utilisation de technologies militaires avancées, compromet intrinsèquement le processus de Luanda. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région pour qu'ils honorent les obligations que celui-ci leur impose. La communauté internationale et le Conseil doivent réaffirmer clairement que le dialogue reste la seule solution viable.

Malte se félicite également des efforts déployés par les organisations sous-régionales pour revitaliser le processus de Nairobi, et notamment de l'organisation du sommet de la Communauté de l'Afrique de l'Est pour relancer le processus, en coordination avec le processus de Luanda. Nous remercions également l'ancien Président du Kenya, M. Kenyatta, pour ses efforts de sensibilisation et sa détermination. L'ONU, et notamment l'Envoyé spécial Xia, jouent un rôle essentiel en complétant ces initiatives de paix. Nous appuyons les efforts inlassables déployés par M. Xia pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région en prenant en compte les questions de genre et en garantissant la participation des femmes aux processus et accords politiques et de paix régionaux. Nous nous félicitons de la mise au point, avec l'appui du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs et du Fonds des Nations Unies pour la population, d'un baromètre du genre pour la région des Grands Lacs, qui vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et à mieux contrôler le respect des engagements pris concernant l'égalité des genres et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Malte salue également les efforts visant à promouvoir la coopération judiciaire régionale dans la lutte contre l'impunité, qui doit rester une priorité aux niveaux national et régional, au même titre que la recherche de solutions durables aux déplacements forcés.

Les journalistes, les militants et les membres de la société civile doivent pouvoir travailler dans un espace civique sûr et équitable. Nous appelons une nouvelle fois les pays de la région des Grands Lacs à garantir la liberté d'expression et des médias.

Pour terminer, puisque c'est la dernière fois que Malte prend la parole sur la question des Grands Lacs avant la fin de notre mandat au Conseil, je voudrais remercier l'Envoyé spécial Xia et son équipe de tous leurs efforts. La collaboration dans le cadre des organisations sous-régionales et de l'ONU témoigne de la volonté

collective de la communauté internationale de relever les défis pressants auxquels la région est confrontée. Malte réaffirme également sa détermination à faire entendre la voix des femmes et des jeunes de la région des Grands Lacs, qui sont au premier plan des efforts nationaux et locaux en faveur de la paix et de la sécurité.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je salue la présence à la séance d'aujourd'hui de S. E. M^me^ Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, et des Représentants permanents de l'Angola et du Rwanda. Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia de son exposé. Par ailleurs, j'ai écouté attentivement la déclaration de M^me^ Ntambwe.

Depuis quelque temps, les pays de la région des Grands Lacs œuvrent activement en faveur de la paix, de la sécurité et du développement, ce qui a donné un nouvel élan à la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Dans le même temps, la région reste confrontée à de nombreux défis, tels que la persistance de conflits violents et de graves problèmes humanitaires. La communauté internationale doit aider ces pays à renforcer leur solidarité et leur coopération afin de bâtir un avenir commun.

Premièrement, il faut renforcer le dialogue et la coopération et continuer d'œuvrer en faveur d'une coexistence pacifique. Les pays de la région des Grands Lacs vivent côte à côte, et ont des intérêts et un avenir communs. Le règlement des différends par le dialogue et la consultation et l'établissement des relations de bon voisinage servent les intérêts fondamentaux à long terme de tous les pays. Nous espérons que la République démocratique du Congo et le Rwanda maintiendront la dynamique du dialogue et parviendront rapidement à un accord de paix en vue de trouver une solution politique à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous apprécions vivement les efforts déployés par les dirigeants des pays de la région, y compris l'Angola et le Soudan du Sud, pour promouvoir la paix, et nous saluons les efforts de médiation diplomatique déployés par l'Envoyé spécial Huang Xia. La Chine réaffirme son appui aux efforts de la République démocratique du Congo pour sauvegarder sa souveraineté, son intégrité territoriale et sa sécurité nationale, et est prête à continuer de jouer un rôle positif pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

Le rapport du Secrétaire général (S/2024/700) indique que les pays de la région sont unanimement convaincus que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région reste le mécanisme le plus complet pour tracer un chemin vers la paix durable, la stabilité et la prospérité partagée. La Chine espère que la prochaine session du sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, qui se tiendra en Ouganda, sera couronnée de succès et que les parties saisiront cette occasion pour consolider le consensus et s'engager ensemble sur la voie de la paix et du développement.

Deuxièmement, nous devons œuvrer de concert pour relever les défis et préserver la sécurité commune. Les pays de la région ont déployé des efforts conjoints pour lutter contre les groupes armés et renforcer leur coopération en matière de défense et de gestion des frontières, tandis que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo s'est employée à protéger les civils. Ces efforts méritent d'être salués. Nous exhortons tous les groupes armés de la région à respecter l'esprit de l'accord de cessez-le-feu, à faire taire les armes, à mettre fin à la violence et à maintenir la dynamique de désescalade. Toutes les parties concernées doivent honorer les engagements qu'elles ont pris au titre des processus de Luanda et de Nairobi, et s'abstenir d'apporter un appui aux groupes armés. Avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Groupe de contact et de coordination a créé un groupe de travail sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) en août. La République démocratique du Congo et d'autres pays travaillent eux aussi activement à la mise en œuvre de programmes de DDR. La communauté internationale doit leur apporter un appui financier et technique afin d'aider un plus grand nombre d'ex-combattants à obtenir des moyens de subsistance et à retrouver une vie normale.

Troisièmement, il faut atténuer la crise humanitaire et promouvoir le développement commun. En raison du conflit prolongé, de la propagation de l'épidémie de mpox et de la grave insécurité alimentaire, la République démocratique du Congo et le Soudan sont confrontés à une forte concentration de personnes déplacées. La communauté internationale, et en particulier les pays développés, doit honorer ses engagements en matière d'aide et combler le déficit de financement de l'aide humanitaire d'urgence dès que possible afin d'aider davantage de réfugiés à rentrer chez eux. Parallèlement, les pays de la région ont récemment renforcé leur coopération bilatérale dans les domaines de l'économie, du commerce, des infrastructures et de la connectivité, en tirant parti de leurs ressources et de leurs dividendes démographiques pour stimuler la croissance économique. La communauté

internationale doit les soutenir dans leur exploitation légitime des ressources naturelles afin de leur permettre de continuer d'améliorer les conditions de vie de leurs populations, et elle doit accroître les transferts de technologies et leurs applications afin de renforcer leurs capacités de développement autonome, en vue d'éliminer les causes profondes des conflits récurrents.

La Chine a toujours soutenu et accompagné l'Afrique sur la voie de la modernisation. Lors du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine qui s'est tenu le mois dernier, la Chine a proposé 10 mesures de partenariat couvrant un large éventail de domaines, dont la sécurité et le développement. Entre autres mesures, la Chine a annoncé l'application d'un traitement tarifaire nul sur 100 % des produits en provenance des pays les moins avancés, ce qui offrira aux pays africains, y compris à ceux de la région des Grands Lacs, l'accès à un marché plus vaste et davantage de possibilités de développement. Nous sommes prêts à collaborer avec la communauté internationale pour contribuer davantage à une paix, un développement et une prospérité durables dans la région des Grands Lacs.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de son rapport (S/2024/700). Je remercie également la représentante de la société civile de son exposé. Je salue la présence des représentants du Rwanda et de l'Angola et de la représentante de la République démocratique du Congo dans la salle.

La détérioration des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo prouve que les accords conclus n'ont pas été pleinement mis en œuvre. L'expansion territoriale du Mouvement du 23 mars n'a pas cessé, et les attaques des Forces démocratiques alliées exacerbent une crise humanitaire déjà préoccupante.

Dans ce contexte, il est essentiel que les engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région soient revitalisés, notamment en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que la non-tolérance à l'égard des groupes armés. L'Équateur appuie les efforts déployés par le Président angolais pour parvenir à un accord de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Les processus de Luanda et de Nairobi restent les meilleures options pour instaurer la paix en République démocratique du Congo.

L'ampleur de la crise humanitaire dans la région en fait l'une des plus graves au monde. Plus de 20,5 millions de personnes sont déplacées en République démocratique du Congo et dans d'autres pays de la région. Plus de 600 personnes auraient été tuées au cours des derniers mois en raison de l'activité des groupes armés. Les informations faisant état de violations des droits humains et de violences sexuelles et fondées sur le genre, en particulier dans les camps de déplacés, sont très préoccupantes. Il est primordial que le cessez-le-feu soit respecté et que l'aide humanitaire dans la région soit à la hauteur des besoins sur le terrain.

Il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit. L'exploitation illicite des ressources reste l'un des principaux moteurs de la violence dans la région. Le contrôle de l'État sur l'ensemble du territoire est nécessaire pour gérer les ressources naturelles de manière durable et transparente. La coopération internationale est essentielle pour réglementer et promouvoir un commerce équitable et responsable. Il est également nécessaire de renforcer la communication stratégique pour lutter contre la désinformation et la propagation des discours de haine entre communautés.

Dans le même temps, nous soulignons qu'il importe de continuer d'associer les femmes et les jeunes aux processus de paix. La participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes au règlement des conflits, conformément à la résolution 1325 (2000), est fondamentale pour instaurer une paix durable.

C'est la dernière fois que l'Équateur a l'occasion de s'exprimer sur cette question. Je voudrais donc encourager l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, à poursuivre ses bons offices pour renforcer les relations entre les signataires de l'Accord-cadre et promouvoir sa revitalisation. Son travail à l'appui du Mécanisme régional de suivi – « 13+4 » – prévu dans l'Accord-cadre est également essentiel.

J'insiste sur l'importance de renforcer les efforts déployés par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, au moyen de programmes prenant en compte les questions de genre et d'actions visant à lutter contre les violences sexuelles liées au conflit.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Xia et M^me^ Ntambwe de leurs exposés. Je tiens également à souhaiter la

bienvenue à S. E. la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et aux représentants du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

Les États-Unis restent très préoccupés par la poursuite du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et par le risque de le voir dégénérer en une guerre régionale de plus grande ampleur. Nous condamnons fermement le niveau effarant de criminalité et de violence qui frappe les populations civiles de la région, y compris les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, l'utilisation illégale d'enfants soldats par les groupes armés et les violences sexuelles liées au conflit.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : il n'y a pas de solution militaire à la crise dans l'est de la République démocratique du Congo. C'est pourquoi nous appuyons les efforts diplomatiques menés par l'Afrique pour ramener la paix dans la région des Grands Lacs. Parmi ceux-ci figurent le processus de Luanda, dirigé par le Président angolais João Lourenço, et le processus de Nairobi, dirigé par l'ancien Président kényan Uhuru Kenyatta. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour dynamiser ces efforts. Il n'y a pas de temps à perdre.

Les États-Unis se félicitent du cessez-le-feu à durée indéterminée dans l'est de la République démocratique du Congo, annoncé par l'Angola le 30 juillet et entré en vigueur le 4 août. Le Rwanda et la République démocratique du Congo doivent maintenant honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du processus de Luanda et prendre des mesures concrètes sur le terrain pour apporter la paix. Les parties doivent prendre ces mesures parce que les populations civiles de la région souffrent. Il est tragique que la République démocratique du Congo compte aujourd'hui près de 7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, une situation qui, pour nombre d'entre elles, est la conséquence des combats entre le Mouvement du 23 mars, qui fait l'objet de sanctions de l'ONU, les troupes rwandaises et d'autres acteurs armés, étatiques et non étatiques.

Les États-Unis ont fourni plus de 893 millions de dollars d'aide humanitaire à la République démocratique du Congo au cours de l'exercice 2024 par l'intermédiaire du Département d'État et de l'Agence des États-Unis pour le développement international, ainsi que via des organisations internationales et des organisations non gouvernementales partenaires.

Nous demandons à toutes les parties de garantir aux personnes touchées par le conflit, en particulier aux personnes rescapées de violences fondées sur le genre, y compris les violences sexuelles liées au conflit, l'accès à des services complets. Nous appelons également la communauté internationale à mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer le travail des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En outre, nous appelons les Gouvernements à faire en sorte que les auteurs de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits commises dans l'est de la République démocratique du Congo et, plus largement, dans la région des Grands Lacs, répondent de leurs actes.

Afin de garantir l'application du principe de responsabilité, les États-Unis continueront d'imposer des sanctions aux personnes et aux entités qui menacent la paix et la sécurité en République démocratique du Congo. Nous exhortons les États Membres à se joindre à nous dans ce processus.

Enfin, nous continuerons de collaborer étroitement avec la République démocratique du Congo, le Rwanda, l'Angola, l'Union africaine, l'ONU et d'autres partenaires pour appuyer les efforts diplomatiques régionaux déployés dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi en vue de mettre fin à la violence et de parvenir à une cessation durable des hostilités. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre le risque de voir la violence dans l'est de la République démocratique du Congo se transformer en un conflit régional.

M. Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia et M^me^ Ntambwe de leurs exposés complets. Je souhaite également la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M^me^ Kayikwamba Wagner, ainsi qu'aux représentants du Rwanda et de l'Angola à la présente séance.

Bien que nous nous réjouissions de l'évolution de la situation concernant l'accord de cessez-le-feu du 30 juillet entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, facilité par le Président angolais Lorenço, la situation dans la région des Grands Lacs reste instable, marquée par la prolifération des groupes armés en République démocratique du Congo et par des tensions bilatérales accrues qui risquent de déclencher un conflit régional de plus grande ampleur.

Dans ce contexte, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, il est impératif que tous les États concernés poursuivent leurs efforts diplomatiques afin de désamorcer les tensions et de trouver des solutions politiques au conflit en cours dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous appelons la République démocratique du

Congo et le Rwanda à progresser dans la mise en œuvre de leurs engagements en faveur de la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda et du dégagement des forces. La Corée réaffirme son appui aux processus de Luanda et de Nairobi, et souligne la nécessité d'harmoniser les efforts des organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Nous nous félicitons également des progrès récemment accomplis dans la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le douzième sommet de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui aura prochainement lieu en Ouganda, sera une occasion essentielle de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de tracer un chemin vers la paix durable, la stabilité et la prospérité partagée dans la région des Grands Lacs.

Deuxièmement, la Corée condamne avec force les agissements des groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo et demande instamment leur désarmement immédiat et leur retrait des territoires occupés. Tout appui à ces groupes doit cesser. À cet égard, les efforts faits par le Groupe de contact et de coordination et sa cellule opérationnelle en ce qui concerne les mesures non militaires pour s'attaquer au problème des groupes armés méritent d'être signalés. Nous engageons tous les pays concernés à renforcer la coopération en matière de démobilisation et de rapatriement des ex-combattants étrangers, en vue de renforcer la confiance mutuelle.

L'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles sont indéniablement liés à l'instabilité et aux tensions persistantes dans la région. Nous demandons que des mesures plus robustes soient prises pour renforcer les capacités nationales de réglementation et d'application de la loi afin de garantir une gestion efficace et transparente de ces ressources.

Troisièmement, la Corée souligne l'importance d'une participation inclusive des femmes et des jeunes aux dialogues menés dans le cadre du processus de paix régional. Leur participation pleine, égale et véritable, en toute sécurité, crée des espaces et des tribunes permettant de prendre en compte les perspectives locales, contribuant ainsi véritablement à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

En attendant, nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et par les niveaux alarmants de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre dans la région, en particulier à l'intérieur et autour des camps de déplacés. Nous exigeons l'arrêt immédiat de toutes ces violences et demandons que l'accès à l'aide humanitaire soit garanti et que celle-ci réponde aux besoins spécifiques des femmes et des filles. Le respect du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme est fondamental, et les auteurs de violations doivent rendre des comptes.

Pour terminer, la République de Corée réaffirme son appui indéfectible à l'Envoyé spécial Huang Xia et aux organisations régionales concernées et demeure déterminée à collaborer avec toutes les parties prenantes pour promouvoir une paix et une stabilité durables dans la région.

M^me^ Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Huang Xia, de son exposé. Nous avons écouté attentivement la déclaration faite par M^me^ Sarah Kyabu Ntambwe. Nous saluons la participation à la présente séance de M^me^ Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo, ainsi que celle des représentants du Rwanda et de l'Angola.

Nous suivons de près l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs, en particulier la grave situation qui règne dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons des résultats de la deuxième réunion des Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Rwanda, obtenus grâce au concours actif du Président de l'Angola, M. João Lourenço. L'annonce d'un cessez-le-feu à durée indéterminée à compter du 4 août à minuit a constitué une avancée importante. Nous espérons qu'un dialogue direct et ouvert entre les parties, avec la médiation de l'Angola, permettra de trouver une solution politique durable et viable à la crise. Un accord à long terme est une véritable occasion d'éviter l'aggravation des différends entre les États de la région et la dégradation de l'architecture de coopération sous-régionale. Il na faut pas laisser passer cette occasion.

Au contraire, il est indispensable de maintenir cette dynamique positive et de réaffirmer l'engagement à respecter les obligations mutuelles sur le plan diplomatique. Ces efforts doivent inclure des mesures concrètes pour mettre fin à toute coopération entre les États et les groupes armés illégaux. Sans cela, la sous-région risque de basculer à nouveau dans un conflit armé impliquant le Mouvement du 23 mars et d'autres groupes armés. Comme nous le savons, cela provoquerait une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et intensifierait l'exploitation des ressources naturelles du Congo en toute impunité. Il ne fait aucun doute qu'un tel scénario va à l'encontre des intérêts fondamentaux des pays de la région.

Nous devons également appuyer d'autres initiatives régionales visant à rétablir la paix, en particulier le processus de Nairobi, mené sous les auspices de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Cette voie indépendante offre la possibilité de trouver des solutions aux problèmes qui se posent. Dans le cas contraire, il serait extrêmement difficile de parvenir à une stabilisation globale dans l'est de la République démocratique du Congo.

Par ailleurs, nous appuyons les efforts de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de ses dirigeants pour assurer la paix et la protection des civils. La présence de Casques bleus dans la zone de conflit reste un important facteur de dissuasion.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) contribue elle aussi considérablement à la stabilisation de la situation. Le contingent de la SADC, avec l'appui de l'ONU sur le terrain, doit faciliter une recherche équilibrée et constructive de compromis politiques, plutôt que de solutions militaires.

En même temps, nous espérons que les États de la région resteront déterminés à mettre en œuvre de manière globale l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous saluons leur volonté résolue de revitaliser ce document fondamental. Nous appuyons les activités menées par l'Envoyé spécial Huang Xia pour faciliter ce travail global, et nous prenons acte des efforts qu'il déploie pour réduire les tensions dans la sous-région.

La Fédération de Russie, pour sa part, continuera à appuyer un dialogue constructif entre les pays de la région des Grands Lacs afin de trouver des solutions équilibrées et à long terme aux problèmes régionaux.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Je voudrais, comme mes collègues, commencer par remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de sa présentation et de tout son travail précieux. J'adresse également mes très sincères remerciements à M^me^ Sarah Kyabu Ntambwe pour sa précieuse contribution et son engagement dans un contexte difficile. Et je souhaite bien entendu la bienvenue aux représentants des *É*tats de la région, y compris, bien entendu, la Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

Comme l'a souligné aujourd'hui l'Envoyé spécial, la paix et la sécurité dans la région ne peuvent être atteintes que par la coopération et le rétablissement de la confiance mutuelle. La prolifération des acteurs armés étatiques et des technologies militaires dans l'est de la République démocratique du Congo a exacerbé les tensions régionales, accroissant ainsi le risque d'un conflit de plus grande envergure. Face aux souffrances persistantes des populations civiles et aux violations récurrentes du droit international, nous devons redoubler d'efforts pour trouver des solutions politiques viables et prévenir une escalade du conflit.

J'aimerais donc soulever trois points à cet égard.

Premièrement, une solution politique reste la seule voie viable pour établir les fondations d'une paix durable dans la région. Il est urgent de mettre un terme à l'escalade des tensions. La Suisse salue, à cet effet, les initiatives régionales et soutient le processus de Luanda. Le cessez-le-feu du 30 juillet, signé par la République démocratique du Congo et le Rwanda, représente une avancée importante, qui a déjà permis une réduction des affrontements. Cet accord doit impérativement être respecté, et les engagements pris pleinement tenus.

Comme rappelé par M^me^ Kyabu Ntambwe, les processus régionaux doivent également garantir une participation pleine, égale et significative des femmes. C'est une condition essentielle pour une paix durable, et nous saluons les efforts entrepris par le Président Lourenço et l'Envoyé spécial. Le Forum régional de haut niveau des femmes de la région des Grands Lacs, prévu les 18 et 19 octobre à Luanda, constitue une occasion notable de renforcer leur participation aux processus de paix. La Suisse est engagée auprès des délégations de femmes pour soutenir leur participation.

Deuxièmement, la population civile doit être protégée en tout temps, et ses droits doivent être respectés. Les violences perpétrées par toutes les parties au conflit ont engendré une crise humanitaire alarmante dans les Grands Lacs, faisant de cette région l'une des plus touchées par les déplacements forcés dans le monde, on l'a entendu. Les répercussions de cette crise sont particulièrement dévastatrices pour les femmes et les filles, qui, comme l'a si bien rappelé M^me^ Kyabu, subissent des formes extrêmes de violence et d'exploitation sexuelles. Cette situation est intolérable. En outre, en République démocratique du Congo, l'intensification des combats a considérablement aggravé la vulnérabilité des enfants. Forte de ce constat, la Suisse appelle à nouveau toutes les parties à cesser immédiatement toute violation du droit international.

Enfin, il est crucial que les États de la région s'attaquent ensemble aux causes profondes du conflit. Ces derniers mois, les affrontements entre acteurs armés au sujet de l'exploitation et du commerce illicites des

ressources naturelles se sont intensifiés. Cette dynamique alimente les hostilités et sape les efforts de paix dans la région des Grands Lacs. À cet égard, nous sommes notamment préoccupés par la prise de zones minières par les groupes armés, comme celle de Rubaya par le Mouvement du 23 mars. Dans ce sens, il est impératif de renforcer la gouvernance transparente des ressources naturelles et de lutter contre les activités illégales qui alimentent les conflits. Nous encourageons les pays de transit et de destination des minerais à s'engager dans des chaînes d'approvisionnement responsables, notamment par l'amélioration de la traçabilité des minerais.

La paix n'est pas encore gagnée, mais il existe aujourd'hui de réelles opportunités dans la région des Grands Lacs. Ainsi, le Conseil de sécurité doit assumer pleinement son rôle en accompagnant les États de la région dans la recherche de solutions pérennes. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région demeure à ce jour un instrument essentiel pour la stabilité, et il mérite d'être revitalisé. La Suisse, quant à elle, restera fermement engagée à soutenir les initiatives régionales et à promouvoir la paix et la stabilité dans la région, tant à travers ses représentations dans la région des Grands Lacs que dans les forums multilatéraux.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo.

M^me^ Kayikwamba Wagner (République démocratique du Congo) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Madame la Présidente, pour la présidence de la Confédération suisse et d'exprimer la satisfaction de ma délégation à voir votre pays guider nos délibérations en ce mois d'octobre 2024. Je salue aussi les efforts constants du Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour la paix en République démocratique du Congo. Mes remerciements vont également à l'Ambassadeur Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ainsi qu'à ma compatriote, M^me^ Sarah Kyabu Ntambwe, pour son témoignage qui nous interpelle.

Ma présence ici aujourd'hui est un rappel de l'obligation sacrée du Conseil : celle de préserver la paix et la sécurité internationales. La République démocratique du Congo, comme tout État Membre de l'Organisation, doit bénéficier de la même considération. Or, la crise qui persiste dans l'est de mon pays, orchestrée et alimentée par des forces extérieures, met en péril cette paix, non seulement pour nous, Congolaises et Congolais, mais pour l'ensemble de la région, et par ricochet, pour la stabilité mondiale.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2024/700) est sans appel. Il met en lumière une situation sécuritaire qui se détériore, des tensions croissantes entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et une crise humanitaire tragique. Ce rapport appelle à une mobilisation urgente et à un sursaut diplomatique pour restaurer la paix et répondre aux souffrances des populations. Après 12 années, force est de constater que les réunions et les rapports n'ont pas produit de progrès concret.

Cette crise n'est pas un simple accident de l'histoire. Depuis près de trois décennies, le peuple congolais endure des souffrances indicibles, et les mécanismes mis en place pour restaurer la paix, tels que l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, échouent face à la mauvaise foi de certains. Bien que cet accord ait été déséquilibré dès le départ, la République démocratique du Congo l'a signé dans l'espoir de ramener la paix à son peuple. Nous avons respecté nos engagements avec sérieux, mais nous attendons toujours que d'autres signataires, notamment ceux qui les enfreignent sans conséquence, soient enfin tenus responsables par le Conseil avec la fermeté et la clarté nécessaires. Nous saluons l'adoption, le 21 juin, du projet de plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre, tel que mentionné dans le paragraphe 52 du rapport sous examen. Ce document sera examiné lors du douzième sommet de haut niveau du Mécanisme régional de suivi par les Chefs d'État avant sa validation, comme précisé dans le rapport. Une fois encore, notre attente porte sur des actions réelles, et non sur des promesses restées vaines.

La situation sur le terrain est alarmante, et les chiffres du désastre humanitaire dans l'est de mon pays sont accablants. Près de 7 millions de Congolais sont actuellement déplacés, vivant dans des conditions de dénuement total, faisant de la République démocratique du Congo le pays avec la plus grande population de déplacés internes au monde. Le rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo confirme la présence de plus de 4 000 soldats de la Force de défense rwandaise sur le sol congolais, dépassant les effectifs du Mouvement du 23 mars (M23). Ainsi, le Rwanda, contributeur de troupes aux Nations Unies, s'ingère impunément dans les affaires de ses voisins, en violation flagrante du droit international. Cette ingérence s'accompagne d'une série de manœuvres illégitimes, visant à restructurer l'administration locale dans les zones occupées, notamment

à travers des nominations d'autorités coutumières imposées par le M23 et soutenues par le Rwanda. Ces groupes cherchent à modifier les équilibres démographiques et culturels, notamment dans le territoire de Rutshuru. Ces actes sapent l'autorité de l'État congolais et instaurent une administration parallèle, divisant les communautés. Par ailleurs, des transferts de populations sont signalés sous couvert de mouvements de réfugiés, que nous rejetons fermement. Le retour des déplacés et des réfugiés doit et sera uniquement encadré par l'État congolais, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour garantir des retours volontaires et dignes.

Le processus de Luanda, quant à lui, initié en 2022 pour répondre à cette crise, expose les limites de l'Accord-cadre à garantir la pleine responsabilité des signataires. Nous avons délibérément évité de divulguer dans l'espace public et les médias les détails du processus de Luanda, par respect pour le médiateur et les vies humaines en jeu, afin de garantir la sérénité des négociations. Cependant, il est désormais évident que face à l'urgence de la situation, il est de notre devoir de clarifier devant le Conseil les véritables obstacles qui freinent ce processus et l'adoption du projet d'accord, proposé par la médiation angolaise.

Premièrement, le plan harmonisé pour la neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et le désengagement des forces. Ce plan repose sur deux volets, l'un pour la neutralisation des FDLR, l'autre pour le retrait des forces rwandaises. Dès avril 2024, la République démocratique du Congo a élaboré son plan de neutralisation des FDLR avec précision, incluant une évaluation complète de la menace, des opérations militaires et un suivi rigoureux des résultats. En revanche, la contribution du Rwanda sur le retrait des forces se résume à une simple promesse de retrait, sans garanties ni détails concrets, créant un déséquilibre qui compromet l'application cohérente du plan. Pire encore, le Rwanda conditionne son retrait à la neutralisation des FDLR, un chantage qui viole les principes fondamentaux du droit international. Pour que ce processus ait du sens, il est impératif que les deux volets soient mis en œuvre de manière concomitante. Seule une simultanéité peut assurer la crédibilité et l'efficacité d'un plan qui aspire à restaurer la paix dans la région.

Deuxièmement, le Rwanda rejette toute clause de responsabilité dans un éventuel accord de paix, ce qui soulève de graves interrogations sur la sincérité de son engagement envers la paix. En République démocratique du Congo, nous acceptons pleinement d'être tenus responsables de nos actes, car le principe de responsabilité est le socle de toute résolution de conflit. Il impose à chaque partie de respecter scrupuleusement ses engagements, avec rigueur et sincérité. Lorsqu'un accord est violé, ce principe commande des conséquences claires et sans équivoque, qu'il s'agisse de sanctions ou de poursuites judiciaires, pour que justice et droit international ne soient pas de simples mots, mais des réalités. Sans responsabilité, il ne peut y avoir ni confiance, ni paix durable.

Enfin, troisièmement, la République démocratique du Congo réaffirme la nécessité impérative d'un mécanisme de justice régional, pour répondre aux violations flagrantes du droit international commises depuis la résurgence du M23 en 2022. Le Rwanda refuse catégoriquement l'inclusion de toute disposition visant à intégrer ce mécanisme dans l'accord de paix actuellement en discussion. Ce refus obstiné dévoile sans ambiguïté l'intention du Rwanda d'échapper à la lumière de la justice.

En ce qui concerne l'exploitation illégale des ressources naturelles de mon pays, mon gouvernement demande instamment l'imposition de sanctions sévères contre tous les acteurs de cette chaîne de pillage, du producteur à l'exportateur. Nous appelons également à la mise en place d'un mécanisme similaire au Processus de Kimberley pour gérer l'or provenant des zones de conflit afin de mettre un terme à cette économie parallèle qui alimente la violence. Mon gouvernement, qui souscrit aux recommandations de l'atelier de Khartoum du 2 septembre 2021 sur les ressources naturelles dans la région des Grands Lacs, est prêt à participer activement aux discussions pour la mise en place d'un tel processus afin d'éradiquer ce fléau.

Enfin, je tiens à saluer l'initiative de la réunion du 1er octobre à l'ONU, visant à accélérer l'opérationnalisation du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation pour la réinsertion des éléments des groupes armés. Nous réitérons notre appel à un soutien substantiel pour ce programme face aux défis posés par les groupes armés étrangers. Il est essentiel que chaque pays de la région prenne ses responsabilités, comme le fait la République démocratique du Congo, en mettant en place des mécanismes nationaux pour gérer les groupes armés sur leur propre territoire afin qu'ils retournent dans leurs pays d'origine et libèrent ainsi la République démocratique du Congo, et en particulier sa population civile, d'un fardeau porté trop longtemps. Nous demandons également que le Conseil charge l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de fournir un rapport circonstancié sur cette question précise.

La République démocratique du Congo est une nation éprise de paix. Nous avons fait le choix du dialogue, le choix du multilatéralisme et le choix du respect du droit international. Mais nous ne pouvons accepter que notre souveraineté et notre intégrité territoriale soient sacrifiées sur l'autel de l'inaction et de l'impunité. Nous appelons le Conseil à prendre des mesures fermes en imposant des sanctions ciblées contre les individus rwandais au sommet de la chaîne de commandement impliqués dans le soutien au M23. Les rapports que nous avons tous sous les yeux mettent en lumière leur rôle direct dans les attaques contre le territoire congolais, y compris sur des camps de déplacés internes, et leur coordination avec des groupes armés. Nous demandons donc que ces sanctions incluent des interdictions de voyager, des gels d'avoirs et des mesures économiques afin de mettre un terme à cette ingérence déstabilisatrice qui menace la paix et la sécurité régionales. Le Conseil de sécurité doit réaffirmer avec force les principes fondamentaux qui constituent le socle de notre patrimoine du multilatéralisme : la justice, la redevabilité et la paix.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Rwamucyo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence et votre direction avisée des travaux du Conseil. Je remercie l'Envoyé spécial, S. E. M. Huang Xia, de son exposé exhaustif, et je salue M^me^ Sarah Kyabu Ntambwe et la remercie du travail qu'elle accomplit et de l'exposé détaillé qu'elle a présenté ce matin. Je salue également la présence parmi nous aujourd'hui de M^me^ Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, et du représentant de l'Angola. Je remercie en outre les représentants des États Membres et les membres du Conseil qui ont pris la parole avant moi.

Je voudrais commencer par réaffirmer l'attachement du Rwanda à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé en février 2013 par 13 pays et quatre institutions internationales et régionales, dont l'ONU, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe. L'Accord-cadre a été accueilli comme une lueur d'espoir pour la République démocratique du Congo et la région. Nous étions convaincus que sa mise en œuvre intégrale permettrait de mettre fin aux conflits récurrents, d'éliminer les causes profondes de l'instabilité et de promouvoir la confiance entre voisins. Pourtant, plus d'une décennie plus tard, nous nous retrouvons confrontés aux mêmes problèmes que ceux auxquels l'Accord-cadre était censé remédier. Le bilan de sa mise en œuvre révèle des lacunes importantes, plusieurs difficultés majeures et des blocages qui entravent les progrès. Pour le Rwanda, les espoirs nés en 2013 ne se sont toujours pas matérialisés pleinement 10 ans plus tard. Le cessez-le-feu entre les parties belligérantes et le processus de Luanda mené par le Président João Lourenço, de l'Angola, constituent de premières avancées encourageantes qui doivent être suivies de mesures concrètes et d'un engagement ferme de la part du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

Si l'Accord-cadre a tracé la voie vers la paix et la stabilité, la réalité sur le terrain est toute autre. Des éléments clés de l'Accord-cadre, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, n'ont toujours pas été mis en œuvre ou n'ont pas été suffisamment pris en compte. Pire encore, certaines des principales causes profondes du conflit, notamment les persécutions ethniques et la présence de groupes armés étrangers illégaux tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), continuent d'alimenter l'instabilité dans la région.

La prolifération des groupes armés illégaux qui ont trouvé refuge dans l'est de la République démocratique du Congo constitue un défi majeur pour la paix dans notre région. Les FDLR, une milice génocidaire composée d'auteurs du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda, est le groupe armé étranger qui est basé dans l'est de la République démocratique du Congo depuis plus longtemps que les autres. Les FDLR et leurs factions sont au centre du conflit dans ce pays et sont à l'origine de la création et de l'existence de plusieurs autres groupes armés. Certains groupes armés Maï-Maï ont été créés pour les soutenir et sont devenus leurs supplétifs, comme Nyatura et ses factions, la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO) et d'autres. Au cours des 30 dernières années, les FDLR ont régulièrement commis des actes de nettoyage ethnique, des violences sexuelles et des violations des droits humains à grande échelle dans l'est de la République démocratique du Congo. Leur neutralisation et leur désengagement complet des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont essentiels pour un règlement durable du conflit en République démocratique du Congo.

L'idéologie génocidaire des FDLR, qui a imprégné la population congolaise et est partagée par leurs supplétifs, tels que Nyatura, la PARECO, divers groupes Wazalendo et les groupes burundais alliés impliqués dans le conflit, constitue un danger encore plus grave. Je tiens à souligner que le débat sur le nombre de soldats des FDLR est trompeur. Un seul élément radical imbibé de l'idéologie du génocide et du terrorisme représente une menace, sans

parler des milliers d'éléments qui opèrent avec le soutien de la République démocratique du Congo et combattent aux côtés des forces armées burundaises, de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, des mercenaires européens et d'autres groupes armés qui ont été intégrés par des membres des FDLR. Alors que nous continuons de tenter d'avancer dans la même direction pour garantir la mise en œuvre effective du processus de Luanda et la revitalisation du processus de Nairobi, nous ne pourrons pas obtenir de résultats tangibles si cette force maléfique n'est pas systématiquement démantelée et expulsée de la République démocratique du Congo.

Bien que désignées comme organisation terroriste, les FDLR continuent de prospérer grâce au soutien et au financement continus de la République démocratique du Congo. Selon les rapports de l'ONU, les FDLR génèrent des millions de dollars de revenus par an grâce à leurs activités illégales, notamment l'exploitation minière, le commerce du bois d'œuvre et du charbon de bois, la perception illégale d'impôts, l'agriculture et d'autres activités. Cet argent est transféré aux officiers des FARDC et aux dirigeants locaux, créant ainsi une économie de conflit qui sape les efforts de paix et perpétue la violence. Il faut lutter contre cette tendance, et nous demandons au Conseil d'amener tous les responsables à répondre de leurs actes.

La persécution persistante des communautés tutsies congolaises est un autre problème fondamental qui entrave la pleine mise en oeuvre de l'Accord-cadre. Les discours de haine, l'exclusion, la discrimination et la violence à l'encontre de cette communauté doivent être pris en compte dans toute solution durable. L'Accord-cadre ne peut atteindre l'objectif visé si certains groupes continuent d'être marginalisés et tués pour ce qu'ils sont. Remédier à ce problème n'est pas seulement une obligation en matière de droits humains mais également un pas en avant vers l'unité nationale et la réconciliation en République démocratique du Congo. En outre, le sort des réfugiés congolais doit être abordé dans le cadre d'une stratégie globale de paix et de sécurité. Une paix durable continuera de nous échapper tant que nous ne permettrons pas aux réfugiés et déplacés congolais de rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité. Cela nécessite des mesures globales qui s'attaquent aux causes profondes du déplacement et qui garantissent que les réfugiés ne sont pas laissés pour compte dans le processus de paix.

Le processus de Nairobi et la feuille de route de Luanda sont des pas dans la bonne direction mais, en l'absence de véritable engagement en faveur du dialogue intercongolais, le cycle de conflit se poursuivra. Ce n'est que via un dialogue inclusif et transparent, qui réunisse toutes les parties prenantes, y compris les communautés marginalisées, que la République démocratique du Congo pourra se libérer de son passé troublé. Nous devons encourager un dialogue qui réponde aux griefs, promeuve la justice et établisse la confiance entre tous les citoyens congolais. Il convient de rappeler que le processus de Luanda ne peut pas, à lui seul, résoudre les problèmes de la République démocratique du Congo, et qu'il doit être complété de manière inclusive par le processus de Nairobi. C'est ce que le Conseil de sécurité a affirmé haut et fort.

Je tiens à profiter de cette occasion pour faire la lumière sur la question des minerais, qui a été soulevée dans le rapport du Secrétaire général sur la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2024/689) et que certains membres du Conseil ont également évoquée ce matin. La question de l'exploitation des minerais est une diversion par laquelle on cherche à détourner l'attention des véritables problèmes et des causes profondes du conflit en République démocratique du Congo. Je tiens à dire ici qu'il est très surprenant que le site minier de Rubaya, dans le territoire actuellement contrôlé par le Mouvement du 23 mars (M23), fasse aujourd'hui l'objet d'une attention particulière, d'autant qu'il était auparavant exploité par la PARECO et ses diverses factions, comme la Coopérative pour le développement du Congo, les FDLR et les Burundais, et que les minerais passaient en contrebande à travers la frontière burundaise, et que le monde ne s'en était guère indigné à l'époque. Associer les minerais au M23 revient à détourner l'attention des causes profondes du conflit et dévalorise les revendications politiques des Congolais parlant le kinyarwanda dans l'est de la République démocratique du Congo. La seule manière de lutter contre l'exploitation illégale des minerais dans l'est de la République démocratique du Congo est de mettre en place les infrastructures, lois et réglementations commerciales requises, or elles ne peuvent voir le jour sans la paix. Valorisons, et engageons-nous à faire prévaloir, l'élément le plus crucial de toute transformation sociétale et économique : la paix. Et je parle de la paix en lettres capitales.

Avant de terminer, je voudrais souligner quatre faits majeurs qui touchent au cœur du règlement du conflit actuel du point de vue de mon pays, le Rwanda.

Premièrement, la République démocratique du Congo doit assumer la crise. Elle doit remédier à ses propres contradictions internes et à la contestation de ses propres citoyens. Les membres du M23, qui pour beaucoup sont des Congolais parlant le kinyarwanda, sont des citoyens congolais. La République démocratique du Congo ne peut faire fi de cette réalité, ni y échapper. Leurs revendications, qui les ont

poussés à se battre pour leurs droits, concernent leur gouvernement, c'est-à-dire le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Je tiens à insister ici sur le fait que les membres actuels du M23 ne sont pas venus en République démocratique du Congo depuis le Rwanda. Ils sont venus de l'Ouganda. Les faits sont les suivants : le M23, qui s'est rendu au Rwanda après sa défaite en 2013, a été désarmé et cantonné dans l'est du Rwanda, près de la frontière entre le Rwanda et la Tanzanie, à des centaines de kilomètres de la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. C'était délibéré, pour que ses membres soient très éloignés de la frontière de la République démocratique du Congo, et qu'ils ne risquent pas de déstabiliser leur pays. Leurs armes ont été officiellement remises au Gouvernement de la République démocratique du Congo. C'est là également un fait avéré. Or donc, comment cela peut-il devenir un problème rwandais ? La République démocratique du Congo doit cesser d'externaliser ce problème vers le Rwanda et doit assumer pleinement la responsabilité et la direction du règlement de cette crise interne qui est la sienne.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité, en tant que gardien de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, est assurément très préoccupé, voire alarmé, par le regroupement de combattants étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo. Depuis la résurgence du conflit, la République démocratique du Congo court de pays en pays pour mobiliser des combattants et un soutien militaire afin de lutter contre les membres du M23, ses propres citoyens. Aujourd'hui, l'est de la République démocratique du Congo dispose d'un mélange de mercenaires européens et autres – et j'entends par là des mercenaires rémunérés. La région a des soldats burundais, et elle a la mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo, dont les contingents sont fournis par l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Malawi. On peut se demander si le but est de trouver une solution durable ou d'aggraver un conflit déjà désastreux et de compromettre les efforts déployés pour trouver une solution durable. Comme les membres du Conseil l'ont souligné à maintes reprises, il n'y a pas de solution militaire à ce conflit ; la seule solution est politique.

Il s'ensuit que lorsque la République démocratique du Congo, acteur étatique, a recours à l'embauche de mercenaires étrangers, au regroupement de troupes étrangères et à des actions de prolifération d'armes orchestrées par l'État au profit, d'une part, de milices indisciplinées baptisées Wazalendo, qui commettent des violations des droits humains, y compris des viols et des violences sexuelles, et, d'autre part, des génocidaires des FDLR, dans le but de combattre sa propre communauté de langue kinyarwanda, dont les seules revendications au Gouvernement de la République démocratique du Congo sont la protection de leurs droits naturels à la citoyenneté, de leurs droits humains et de leur droit de vivre décemment et en paix sur leurs terres ancestrales, c'est un fait que le Conseil doit dénoncer et condamner.

Troisièmement, la République démocratique du Congo doit couper les ponts avec les FDLR, groupe armé terroriste génocidaire qui représente une menace existentielle pour le Rwanda. Les FDLR et leurs groupes dissidents sont actuellement intégrées à l'armée congolaise, les Forces armées de la République démocratique du Congo, et ils sont armés et soutenus par le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Elle doit résoudre ce problème, se désengager complètement des FDLR et éliminer cette menace qui pèse sur un voisin, afin de garantir une paix durable et des relations de bon voisinage. Voilà ce qui sous-tend le processus du Rwanda.

Quatrièmement, le Rwanda est pleinement attaché à améliorer ses relations avec la République démocratique du Congo. Nous le pensons sincèrement, honnêtement et sérieusement. Nous avons conscience que de bonnes relations entre nos deux pays sont dans l'intérêt de nos peuples et de la région. La région des Grands Lacs recèle un immense potentiel. Nos peuples ont des liens géographiques, culturels et infrastructurels, et il y a donc beaucoup à gagner à faire régner la paix. Toutefois, ces relations ne seront couronnées de succès que si nous tous nous approprions les processus régionaux, c'est-à-dire les processus de Nairobi et de Luanda. Le Rwanda a constamment affiché sa volonté d'ouvrir un dialogue constructif. Nous sommes convaincus qu'en nous engageant pleinement dans les processus de Luanda et de Nairobi, nous pouvons ouvrir la voie à un avenir plus pacifique et plus coopératif. Pour parler simplement, le Rwanda estime, comme je l'ai dit, qu'une solution militaire ne peut régler ce qui est un problème politique.

Pour terminer, le Rwanda reste pleinement attaché à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Si toutes les parties prennent les mesures idoines et renouvellent leur engagement, nous sommes convaincus que l'Accord-cadre peut encore tenir sa promesse de paix et de stabilité. Le Rwanda est prêt à appuyer l'Envoyé spécial dans tous ses efforts pour faire prévaloir une paix durable dans la région. La région des Grands Lacs recèle un immense potentiel, comme je l'ai dit et comme je continuerai de le dire. Grâce à la paix, nous pouvons libérer ce potentiel et faire en sorte que notre région enregistre une croissance parmi les plus rapides d'Afrique.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola.

M. Luemba (Angola) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à féliciter la Suisse de son accession à présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous vous souhaitons, Madame la Présidente, beaucoup de succès dans ce rôle. Nous sommes convaincus que l'attachement de longue date de votre pays à la paix dans le monde aidera sensiblement le Conseil de sécurité à mettre en œuvre son programme pour la paix et la sécurité mondiales. Nous prenons acte de la présence de S. E. M^me^ Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons également de la présence de S. E. M. Ernest Rwamucyo, Représentant permanent du Rwanda, à cette séance. Nous tenons à remercier M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2024/700) et de ses efforts inlassables pour honorer les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous saluons également les efforts qu'il déploie pour rencontrer les dirigeants de la région afin de promouvoir le dialogue et d'appuyer les initiatives de paix régionales. En outre, je tiens à remercier la Directrice exécutive de Change Your World, M^me^ Sarah Ntambwe, de ses remarques éloquentes.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui examine les principaux faits nouveaux survenus dans la région des Grands Lacs sur les plans politique, de la paix et de la sécurité, et indique qu'au cours de la période considérée, la situation générale en matière de sécurité s'est encore détériorée dans certaines parties de la région des Grands Lacs. Cependant, il rend également compte des initiatives de paix régionales entreprises par les dirigeants de la région à la faveur de discussions politiques de haut niveau en vue de rétablir la confiance et de promouvoir la paix et la stabilité dans la région, notamment dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui compte 13 pays signataires et quatre organisations internationales faisant office de garants de l'Accord-cadre, reste l'outil le plus complet dont nous disposons pour faire face à la situation générale en matière de sécurité et pour parvenir à une paix et une stabilité à long terme dans la région des Grands Lacs.

À cet égard, nous notons avec satisfaction que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a continué d'honorer les engagements qu'il a pris au niveau national et que les États Membres ont continué de renforcer la coopération bilatérale et régionale. De plus, les institutions garantes ont poursuivi leurs engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous saluons tous les efforts déployés pour revitaliser l'Accord-cadre, y compris l'élaboration du projet de plan d'action qui sera examiné par les chefs d'État lors du douzième sommet de haut niveau du Mécanisme régional de suivi.

La République d'Angola attache une importance particulière à l'application des décisions issues du sommet quadripartite, qui a réuni la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, dont l'objectif était de coordonner et d'harmoniser les actions et les initiatives en faveur de la paix dans la région. Des mesures supplémentaires ont été prises à différents niveaux. Nous estimons qu'il est tout aussi important de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements convenus.

Par ailleurs, nous redisons notre vive préoccupation face à la situation au Soudan, où sévit une guerre violente aux conséquences humanitaires dramatiques face à une certaine apathie de la communauté internationale, qui doit s'efforcer de mutualiser les efforts et d'agir en coordination avec l'Union africaine pour promouvoir et instaurer une paix durable dans ce pays.

La République d'Angola redit sa préoccupation face à l'instabilité persistante dans la région des Grands Lacs, en particulier la détérioration continue des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo. L'intensification des activités militaires du Mouvement du 23 mars et d'autres groupes armés, y compris leur occupation de nouvelles zones, constitue une violation grave et flagrante des processus de Luanda et de Nairobi, ce qui compromet les efforts et les initiatives diplomatiques en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région.

Néanmoins, nous demeurons déterminés à contribuer activement à la recherche d'une solution politique et diplomatique visant à instaurer une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région, comme en témoigne l'allocution prononcée par le Président Lourenço lors du débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale. En effet, en sa qualité de Champion de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en Afrique et de Président de la

Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, n'a pas ménagé ses efforts pour entreprendre une série d'initiatives diplomatiques visant à promouvoir la paix et la stabilité, à apaiser les tensions politiques dans la région et à rétablir un climat de confiance entre la République démocratique du Congo et le Rwanda par l'intermédiaire du processus de Luanda.

Nous jugeons très encourageants l'engagement et la confiance de S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, et de S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, en faveur du processus de Luanda, en tant que mécanisme qui permettra de trouver une solution politique à l'instabilité qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo.

Les discussions politiques et de haut niveau entreprises dans le cadre du processus de Luanda ont été évoquées devant le Conseil de sécurité la semaine dernière (voir S/PV.9736) par S. E. M. Francisco José Da Cruz, Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies. Comme il l'a dit, la prochaine réunion ministérielle entre nos deux pays frères devrait avoir lieu à Luanda dans les jours à venir, avec pour objectif de parvenir à un accord conduisant à la tenue d'un sommet des chefs d'État qui pourrait sceller une paix définitive et la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays frères.

L'Angola estime qu'il importe que nous continuions d'axer nos efforts diplomatiques et nos actions sur la consolidation des progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre de ce processus. C'est pourquoi nous tenons à exprimer notre gratitude pour le soutien apporté par les pays de la région, les organisations régionales et internationales et, en particulier, pour la confiance accordée par les membres du Conseil aux processus de Luanda et de Nairobi.

Nous saisissons également cette occasion pour saluer toutes les initiatives pertinentes entreprises dans le cadre du processus de Nairobi, y compris le travail de concertation poursuivi au cours de la période considérée par S. E. M. Salva Kiir Mayardit, Président du Soudan du Sud, en sa qualité de Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est, et par M. Uhuru Kenyatta, facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est et ancien Président du Kenya. Nous saluons aussi les efforts déployés par tous les dirigeants de la région, à différents niveaux, pour désamorcer les tensions et consolider la paix dans la région.

Pour terminer, la République d'Angola continuera de privilégier le dialogue, dans la mesure où il constitue l'un des principaux outils politiques et diplomatiques pour parvenir à une solution politique et durable au problème complexe dans la région des Grands Lacs.

Comme l'a déclaré S. E. le Président João Lourenço dans son allocution à l'Assemblée générale le 24 septembre,

> « [n]ous avons appris de notre conflit qu'il n'y a pas de paix sans dialogue et qu'il n'y a pas de paix sans concessions de part et d'autre. C'est une voie qui ne peut être négligée dans le cadre de tous les efforts visant à régler les graves crises de sécurité auxquelles le monde est confronté aujourd'hui ».

La Présidente : La Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

Je la lui donne pour une courte intervention.

M^me^ Kayikwamba Wagner (République démocratique du Congo) : Je vais me concentrer sur deux points, sans m'attarder sur le plaidoyer vibrant du Rwanda en faveur du Mouvement du 23 mars (M23).

Premièrement, sur les accusations de menaces contre les minorités ethniques, rappelons que notre pays, riche de sa diversité, a toujours su protéger et garantir la cohabitation pacifique et la sécurité de tous ses groupes. Le principe de souveraineté impose que chaque État contrôle pleinement ses affaires internes, et nous exigeons son respect total. Ce qui est malheureux, c'est que le Rwanda se sert du faux prétexte d'un prétendu altruisme envers certaines minorités pour justifier ses violations de notre souveraineté. Des décennies d'ingérence rwandaise montrent que ce discours sert une politique prédatrice motivée par des intérêts économiques dans l'est de la République démocratique du Congo. Ce discours reflète un mépris profond des principes de la Charte des Nations Unies et de la dignité humaine des vies congolaises, qui méritent la même protection que toutes les autres.

Deuxièmement, concernant les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), je souhaite rappeler qu'au fil des ans, la République démocratique du Congo n'a cessé de prouver son engagement pour leur neutralisation, y compris par des opérations conjointes avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et même avec le Rwanda. Notre engagement est indéfectible sur cette question, sachant que les FDLR causent un préjudice considérable à nos propres citoyens.

Qu'il me soit permis de conclure en rappelant qu'aujourd'hui, la République démocratique du Congo a expliqué au Conseil pourquoi nous insistons sur l'inclusion de dispositions sur la redevabilité et la justice dans tout futur accord de paix avec le Rwanda. Par contre, ce que le Rwanda n'a pas su nous expliquer aujourd'hui, c'est son mépris pour l'intégrité territoriale du Congo, sa crainte d'un accord de paix avec une clause de redevabilité qui sanctionnerait les violations dudit accord, et enfin sa peur à l'idée d'un mécanisme de justice pour traiter les violations du droit international depuis la résurgence du M23. Cette crise nous a révélé une vérité amère : un seul pays animé par de mauvaises intentions suffit à déclencher une guerre. Mais il faut la volonté sincère d'au moins deux nations pour parvenir à la paix.

Le Conseil doit tenir tous les acteurs responsables de leurs actions afin de garantir le succès du processus de paix, en plaçant la Charte des Nations Unies et la dignité humaine au cœur de nos efforts.

La Présidente : Le représentant du Rwanda a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne pour une courte intervention.

M. Rwamucyo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas l'habitude de faire des répliques, mais je voudrais réagir sur cette question.

Tout d'abord, pour être clair, la République démocratique du Congo doit cesser de rejeter la responsabilité de ses problèmes sur les autres. La République démocratique du Congo est confrontée à des problèmes politiques et de sécurité depuis des décennies, et nombre d'entre eux existaient déjà avant l'indépendance du Rwanda. Le Rwanda ne peut donc pas être responsable des problèmes de la République démocratique du Congo. Le moment est venu pour elle d'assumer pleinement ses responsabilités et de s'attaquer de manière systématique, honnête et sincère à ses problèmes internes. Les partenaires peuvent aider, mais ils ne peuvent pas s'approprier ces problèmes. Le Rwanda n'est pas responsable de la présence, en République démocratique du Congo, de la Coopérative pour le développement du Congo, des Forces démocratiques alliées, du groupe Zaïre, des Nyatura et de leurs nombreuses factions. Nous ne sommes pas responsables de l'existence du Mouvement du 23 mars. Comme l'indique le rapport du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation publié en décembre 2023, la République démocratique du Congo compte 250 groupes armés locaux et 14 groupes armés étrangers. Le Rwanda n'est pas responsable de tout cela. Elle doit donc assumer ses responsabilités.

Sur la question de l'intégrité territoriale, nous reconnaissons l'importance de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Mais l'intégrité territoriale du Rwanda est également importante. Nous n'avons jamais subi d'attaque de la part de nos voisins. Au cours des 30 dernières années, la plupart des attaques commises au Rwanda sont venues de la République démocratique du Congo. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) en sont responsables. Pourquoi la République démocratique du Congo continue-t-elle à préserver, à appuyer et à entretenir les FDLR ? La solution est simple : la République démocratique du Congo doit couper les ponts avec les FDLR, qui sont intégrées à son armée, et les démanteler, pour que la paix revienne dans la région. C'est très important.

Je demande au Conseil d'être très clair sur cette question : la République démocratique du Congo doit être responsable de la protection de ses citoyens. Les Congolais qui parlent le kinyarwanda sont des Congolais. Ils méritent la même protection que tous les autres citoyens. Il ne peut s'agir d'un problème du Rwanda.

La Présidente : Il n'y a plus d'orateur ou d'oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.